CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 40/2026

Crédit de réalisation – aménagement de la crèche – Christinet II

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 16 mars 2026, en présence de la commission ad-hoc, M. Nicolas Beck et M. Sébastien Meylan, municipaux nous ont présenté le projet d'aménagement de la crèche. Nous les remercions du temps consacré. A la suite de cette séance, notre Commission en a discuté et s'est réunie les 30 mars et 16 avril pour analyser ce préavis et finaliser notre rapport.

Le plan d'investissement mis à jour avec les derniers préavis votés et ceux à venir nous a été fourni par la municipalité. En incluant ce présent préavis planifié cette année, les dépenses d'investissement seraient de CHF 3'030'000 en 2026 et CHF 4'895'000 en 2027. Bien que certains investissements, comme le financement de ce préavis, se feront par le ménage communal, il faudra rester vigilant par rapport au seuil d'endettement.

Le bâtiment abritant la crèche s'appelle « Bâtiment Christinet II » et n'a pas de lien avec l'héritage Christinet. Il n'y a donc aucune contrainte sur le nombre de logements pour les ainées du village.

Le préavis indique des travaux de menuiserie conséquents s'élevant à CHF 105'000. La commune n'a pas l'obligation de faire une demande d'offre mais il semble à la commission des finances qu'il serait de bonne pratique que ce soit le cas pour tout montant dépassant les CHF 100'000. Pour le cas de ces travaux d'autant plus puisque deux menuisiers sont actifs dans le village.

Les comptes de la crèche indiquent une perte de CHF 147'367 en 2025 non couverte par la mutualisation du RAT. Le déficit en 2026 devrait être nettement inférieur suite à une nouvelle indexation des tarifs du RAT.

La raison pour laquelle la Commission des finances ne renvoie pas le préavis à la municipalité est l'urgence des travaux afin d'éviter le risque d'interruption de la crèche. En effet, le SCAJE a indiqué ne plus reconduire les dérogations actuelles sur l'année prochaine.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis municipal N° 40/2026 :

Crédit de réalisation – aménagement de la crèche – Christinet II

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 16 avril 2026.

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier

Romain Baeriswyl

Eric Epple

Bernard Févry

Yves-Alain Tschirren